



PB-PP B-12281  
BELGIË/NL - BELGIQUE

P201227

# ML 194

[Morale Laïque] 01 / 17

3 €

**Passeur et nouvelles technologies**  
**Culture(s) et école**  
**Philo pour tous**  
**Un voyou à la maison blanche**



# ML 194

## [Morale Laïque]

### ÉDITO

La démocratie : un concept précaire et équivoque 3  
*Roger Thirion*

### À LA UNE

Nécessité du passeur et nouvelles technologies 4  
*Laurent Berger*

Comment penser aujourd'hui la pratique et le contenu de la « Philosophie avec les enfants ? » 7  
*Hélène Schidlowsky*

Culture(s) et école 9  
*Claude Javeau*

### LAÏCITÉ

Enjeux du cours de philosophie et de citoyenneté à l'école 12  
*Muriel Petit et Yvonne Deboone*

La « philo » et la citoyenneté pour tous, enfin ? 14  
*Roger Thirion*

### LE CRI DE LA HULOTTE

Un voyou à la Maison Blanche 18

ML 194

Morale Laïque, comme la FAML dont elle est l'expression écrite principale, est une revue engagée dans la défense et la promotion des laïcités philosophique et politique. Les articles publiés s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle cohérente et solidaire, en même temps qu'ils sont l'expression de la liberté intellectuelle de leurs auteurs. Nos lecteurs voudront bien comprendre que ces textes obéissent aux "lois du genre" adopté: une étude, un dossier, une note de lecture, un éditorial, un texte d'humeur ne sont à l'évidence pas de même nature. C'est toujours avec plaisir et intérêt que nous accueillons en libres penseurs leurs observations, remarques et critiques.

**Le comité de rédaction**

**Rédacteur en chef:** Hermine Thirion-Gulhagopian

**Comité de rédaction:** Marie-France Coumont, Yvonne Deboone, Christian Du Pré, Daniel Leclercq, Christine Mironczyk, Roger Thirion

**Ont collaboré à ce numéro:** Laurent Berger, Claude Javeau, La Hulotte, Muriel Petit, Hélène Schidlowsky

**Crédits photos:** DR

**Abonnements et secrétariat de rédaction:** Myriam Goossens  
**Maquette et mise en page:** Inside

Morale Laïque est uniquement disponible par abonnement annuel de 4 numéros.  
Belgique: 12 € - Union européenne: 18 €  
Belfius IBAN BE58-0682-0308-4479 BIC: GKCCBEBB  
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles  
Tél. 02/476 92 83 - Fax 02/476 94 35

Editeur responsable: Christine Mironczyk,  
54, Avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles



Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles



# La démocratie : un concept précaire et équivoque

Roger Thirion

C'était, il y a quelques semaines, ce qu'il convient d'appeler la classe politique ainsi que la plupart des médias se devaient de commenter le décès du dirigeant révolutionnaire cubain Fidel Castro.

Le moins qu'on puisse en dire, de manière générale, c'est que le niveau de ces réflexions, ne fut guère très élevé, souvent banal, sommaire, unilatéral, caricatural. Il s'est même trouvé chez nous des démocrates « libéraux » pour saisir l'occasion de la disparition du dirigeant révolutionnaire, pour ni plus ni moins, condamner le marxisme...non pas celui trafiqué, dévoyé, totalitaire à l'évidence du stalinisme, non le marxisme en tant que tel dont il était rappelé la nature, l'essence, liberticide, antidémocratique. Voilà qui mérite d'être rapproché de la démarche « intellectuelle » de ce prélat catholique français qui aimait montrer la continuité des Lumières et des totalitarismes du siècle dernier. Mais revenons à nos « libéraux » : non contents de régler le compte du marxisme, d'un cœur léger, dans ce droit fil, ils proposent d'établir un cordon sanitaire autour du PTB : pensez donc celui-ci n'avait-il pas salué le travail historique de Castro et de ses amis ! Peut-être bien cohérents par rapport à leurs propres fondamentaux...

Il s'est trouvé dans l'Hexagone que les commentaires nuancés de Madame Ségolène Royal sur l'île communiste, ou bien encore ceux du Dr Bernard Kouchner qui n'a pas condamné les choix politiques de sa jeunesse ont choqué : où se trouvaient donc en ces temps populistes, « libéraux », adorateurs de l'économie de marché, à la parole antimarxiste libérée, la dénonciation virulente de la dictature cubaine et la solidarité avec les prisonniers politiques ? Pourquoi cette distance par rapport à une antienne pourtant bien connue ? Peut-être bien parce que c'était aussi l'occasion d'un désir de tenir compte d'un contexte, de mettre en perspective, de refuser tout absolu, de comprendre que la démocratie, nous voulons dire l'Etat de droit démocratique - et un peu social - vit de nos jours une entreprise complexe de délitement : nous voulons dire là où géopolitiquement il a été mis en place, une place bien congrue en l'occurrence : un coup d'œil sur la carte de l'Europe est éloquent à ce sujet, à telle enseigne que le lexique politique s'est enrichi du concept de démocratie pour désigner des régimes comme celui de Hongrie, de Pologne, de Croatie pour ne citer que ceux-là.

L'Etat de droit démocratique ne serait-ce que pour subsister sous les coups conjugués - et sans doute objectivement liés - d'un capitalisme décomplexé (capitalisme qui ne trouve de contestation syndicale ou bien très minoritaire, ou bien fort démoralisée, sous les coups des populismes xénophobes et racistes, et bien sûr des menées terroristes, alimentées financièrement par qui ?) ne trouvera un avenir qu'en s'affirmant et par la réflexion sur les causes de son délitement, et par une action d'ensemble sur celles-ci.

Il nous faut regarder ce réel droit dans les yeux : nous avons basculé dans un climat politique délétère qui remet en question les garanties politiques qu'il nous a fallu conquérir de haute lutte : ne prenons que l'exemple de ce militant paysan français qui risque la prison pour avoir manifesté sa solidarité avec des migrants, tout comme les journalistes lanceurs d'alerte contre la criminalité financière !

Et dans un autre registre : posons-nous la question - et surtout à la gauche politique, de la social-démocratie à la gauche radicale - d'avoir permis à l'extrême droite de s'emparer du concept de laïcité qui ne lui a jamais appartenu !

Gare au déficit de réflexion politique, gare au déficit d'unité dans l'action !

Notre pays bénéficie de ce que nous rappelions récemment : d'une laïcité organisée. N'a-t-elle pas un rôle majeur à jouer dans la clarification de l'idée démocratique qui lui est consubstantielle, et dans l'ensemble des actions à mener pour qu'ils ne passent plus ?

# Nécessité du passeur et nouvelles technologies

Laurent Berger

*Professeur de littérature française dans l'enseignement secondaire, poète*

**T**out d'abord, je tiens à préciser, que j'utilise depuis quelques années, en tant que professeur de français, ce qu'on appelle les nouvelles technologies. Je regrette que la plupart du temps les enseignants financent eux-mêmes leur matériel souvent plus performant que celui parfois mis à leur disposition tardivement et de manière désordonnée.

D'autre part, j'utilise également un rétroprojecteur pour étudier avec mes élèves la peinture et la littérature, ou pour visiter virtuellement les musées qui ont un site. Je dois déplorer, hélas, que mon local ne dispose pas de tentures, ainsi, j'interromps mes séances lorsque le soleil sourit... La connexion WIFI est faible, s'interrompt, je reviens dans ce cas à une méthode plus classique et continue à privilégier le dialogue avec mes élèves afin de leur ouvrir l'esprit et de favoriser leur indépendance. La technologie n'est donc pas une fin en soi mais un outil à utiliser avec modération. A condition que le matériel mis à disposition ne soit pas désuet, que les logiciels ne soient pas trop lourds à traiter, (je pense par exemple au logiciel d'encodage des points: Isis). A condition aussi de ne pas renoncer à la narration des récits fondateurs qui nous permettent de mieux comprendre le monde qui nous entoure.

Quand tout fonctionne, je dois signaler que la technologie ne diminue pas les interactions entre les acteurs présents en classe, au contraire, elle peut se révéler être un adjuvant qui permet une actualisation de l'éducation aux médias. Ceci dit, il m'arrive de ne pas l'utiliser et de suivre un schéma de leçon plus traditionnelle. N'en déplaise aux pédagogues réformateurs gestionnaires à court terme, je maintiens la prise de notes, je transfère encore des connaissances de manière traditionnelle, je souhaite encore que mes élèves écoutent, fassent le lien entre les éléments que je leur donne. Autrement dit, dans un monde où tout est instantané, rapide, j'essaye de faire comprendre à mes élèves l'importance de la lenteur, de la progression, de la recherche, de la remise en question.

L'argumentation et la réflexion, la pratique du dialogue et de l'écoute en classe sans l'intrusion d'instruments techniques sont nécessaires dans un univers où les gens se croient permis de dire leur avis sur tout et n'importe quoi sans présenter une opinion responsable qui se serait développée grâce à l'acquisition de connaissances et d'expériences. Plus personne ne veut reconnaître l'autorité, l'expérience, aussi bien à gauche qu'à droite.

Il est à constater lucidement que l'intrusion des nouvelles technologies a renforcé les pulsions irrationnelles quand nous pouvons lire sur Facebook des affirmations gratuites, une propagation des stéréotypes, des crispations identitaires, des appels à la haine et au rejet, une complaisance à une pensée binaire.

Les fanatiques qui rejettent l'Occident et le combattent n'hésitent cependant pas à utiliser ces technologies occidentales tout comme ils peuvent se divertir dans nos boîtes de nuit. Les attitudes paradoxales sont nombreuses. Le progrès technologique n'a pas empêché le maintien de la pensée magique et irrationnelle. Par conséquent, il s'agit de réaffirmer la valeur de la pensée rationnelle et de l'opinion responsable par la présence d'adultes qui ont autorité. La thèse que j'ai développée tout au long de mes écrits sur l'école est l'importance du maître passeur, même si je sais que cette affirmation n'est pas politiquement correcte. Je ne renonce pas à prétendre que nous assistons à une disparition de la transmission et de l'initiation dans l'apprentissage que l'on veut à tout prix faciliter pour des raisons mercantiles en se servant notamment du prétexte de l'incontournable postmodernité apportée par les nouvelles technologies.

Ainsi, soyons vigilants, nous savons que la sphère privée s'impose de plus en plus, elle efface les rapports sociaux, renforce les communautarismes. Des familles plaident pour que leurs enfants reçoivent un enseignement à distance à la maison, remettant en cause la fonction sociale de l'école. J'ose encore penser l'école comme un lieu d'apprentissage de la solidarité, du partage, de l'échange d'idées dans le libre examen. Un lieu de liberté d'expression qui est vivant dans le respect des personnes. Un lieu où les élèves apprennent à reconnaître la valeur des faits qui pourraient contredire leurs propres croyances. Je respecte les personnes qui présentent des croyances à mon sens stupides, je ne les menace pas physiquement, mais je ne m'abstiens pas de dénoncer la stupidité et le danger de leurs affirma-



tions irrationnelles. Demander aux enseignants d'être neutres, c'est renoncer à la présence de l'esprit critique et donc de laisser se propager les croyances présentes, par exemple, sur Facebook que les jeunes avaleront. Le simple succès des théories du complot sur les réseaux sociaux l'atteste.

La thèse que j'ai développée dans mes écrits précédents est le danger d'un renoncement à l'engagement pour l'universel. Les deux causes en sont le relativisme culturel excessif et la confusion entre les croyances et les personnes. La tolérance des Lumières s'exprimait envers les personnes qui ne doivent pas être menacées pour leurs croyances, mais il n'a jamais été question d'une tolérance inconditionnelle envers toutes les croyances irrationnelles ou envers tous les modes de vie absurdes. Dans ce cadre, le risque est d'utiliser les nouvelles technologies en suivant ce dogme bien présent aujourd'hui: la neutralité du politiquement correct qui croit apaiser les tensions sociales. Ainsi, par exemple, au lieu d'exprimer une critique rationnelle et fondée sur des faits de l'islam politique, la gauche laisse à la droite développer une islamophobie bien présente. Il en est de même pour l'absence de critique objective envers le comportement arbitraire des politiques israéliennes agressives qui ne font qu'augmenter l'antisémitisme. Les faits doivent pouvoir être abordés au-delà de l'étroitesse de vue des croyances et des convictions qui ont tendance à prendre le pas sur l'attitude rationaliste. Les Lumières défendaient l'usage de la Raison et de l'autonomie. Par conséquent, l'autorité de l'enseignant passeur ne peut être remplacée par l'autorité de la mode qui laisserait seuls les élèves avec leurs tablettes.

Il est donc nécessaire de maintenir le débat contradictoire en classe, car toutes les idées sont à remettre en cause, à bousculer, à détruire, à réfuter, dans le respect des personnes. Je ne voudrais pas que l'on se serve des technologies pour apaiser, pour neutraliser toute argumentation qui pourrait gêner une paix sociale bien relative. Je persiste à croire que le politiquement correct ne fait que renforcer le racisme, le nationalisme.

La rapidité d'accès aux informations données par les réseaux sociaux doit nous donner la force de résister par une réaction intelligente. Il s'agit donc de souligner l'importance de l'apprentissage de l'argumentation basée sur l'acquisition de la connaissance des faits.

Les réseaux sociaux regorgent de gens qui font étalage de leurs croyances et de leurs convictions sans avoir pris le temps d'analyser le sujet, de vérifier les sources, de décoder les images qui leur sont présentées, sans comprendre qu'Internet est notamment un outil de propagande. Il est surprenant de constater que les extrémistes qui veulent retourner à un moyen âge fictif utilisent parfaitement les nouvelles technologies, portent des vêtements de marques occidentales, conduisent des voitures allemandes, rencontrent du succès sur YouTube.

Un autre danger serait l'évitement de l'autorité du passeur. L'égalitarisme remet en cause l'expérience: plus personne ne doit se sentir inférieur. Or celui qui possède des connaissances, des compétences est nécessairement supérieur à celui qui en est dépourvu. On souhaite éviter les frustrations et le ressentiment de ceux qui ne sont pas qualifiés pour entrer dans un débat ou



pour argumenter. Autant les hiérarchies sont acceptées par exemple dans les domaines sportifs ou médicaux, autant on souhaite éviter aux jeunes l'idée d'une quelconque sélection. Croire que les jeunes pourraient tout savoir directement sur Internet ou passer des examens sur des sites seuls est une remise en cause de la valorisation d'un humanisme qui met la présence de l'homme au centre des préoccupations.

La confusion entre l'égalité et l'égalitarisme, rejoint celle de la tolérance avec le relativisme excessif. Certes, il faut donner à chacun la possibilité, la chance de grandir, de persévérer, de fournir un effort, mais, cela ne signifie pas qu'il faut pour autant lui faire croire que tout sera facile, que n'importe qui peut devenir médecin ou Mozart. Tôt ou tard, la rencontre avec celui qui nous sera supérieur en une matière se fera. Le risque est donc, par démagogie, de renforcer le ressentiment de l'individu qui finira par ne plus accepter aucune autorité de celui qui lui est forcément supérieur. L'usage rapide et passif de l'écran donne cette impression que tout se ressemble, que tout est égal, que tout a une valeur. Le politiquement correct récuse toute hiérarchie considérée comme une forme de discrimination. Dès lors, aucun mode de vie, aucune culture ne pourrait être élus ou préférables. La pensée magique qui règne sur Google a donc autant de valeur que la pensée rationnelle. Malgré toutes les preuves scientifiques données, le créationnisme s'exprime dans certaines universités américaines et parfois même dans nos écoles !

La rapidité offerte par les moteurs de recherche démontre que les gens ont tendance à aller repérer les données qui sont plutôt conformes à leurs croyances et leurs convictions personnelles. Et non d'aller à la rencontre de ce qui pourrait les surprendre, nous pourrions parler d'une démocratie des crédules (titre de l'essai de Gérard Bronner). Nous savons le rôle joué par Facebook dans la propagation des idées du nouveau président américain élu.

Ce qui signifie que la présence de l'enseignant me paraît plus que jamais indispensable afin de sortir les élèves de l'étroitesse des croyances si facilement répandues, le fait que des hommes politiques consultent des astrologues, montre que l'attirance envers la pensée magique persiste. 80% des gens considèrent appartenir à une communauté religieuse. Ce fait contredit l'opinion responsable et autonome que souhaitait l'esprit des Lumières; expression synonyme d'esprit critique, selon Carlo Stenger dans son essai « Le Mépris civilisé ».

Enfin, les enseignants sont confrontés à l'ordre édulcoré d'être à jour sous prétexte de la facilité apparente offerte par la technologie. Ils se voient finalement obligés de consulter leurs mails après avoir reçu une adresse professionnelle. Ils sont cordialement invités à se rendre plus accessibles aux demandes des élèves et des parents. Ainsi, leur temps de disponibilité n'est plus limité, ils en viennent le week-end à rassurer les parents inquiets. Les chefs d'établissement sont déjà envahis par des courriels de « parents clients » qui se plaignent des professeurs qui n'aiment pas leur progéniture « enfants rois ». Ainsi, toutes les informations doivent être accessibles sur le site de l'école : les points donnés, les travaux à produire. Par conséquent, les parents s'immiscent de plus en plus dans la pédagogie de l'enseignant, ils remettent en cause leur autorité, nie leur expérience, ne leur font plus confiance.

En conclusion, j'utilise les nouvelles technologies en classe pour leurs avantages tout en maintenant un enseignement qui ne renonce pas à la valorisation de l'effort, de l'opinion responsable. Même si je sais qu'aujourd'hui défendre les valeurs des Lumières n'est pas politiquement correct. Je refuse aussi de me transformer en un fournisseur de services rendus aux parents sous prétexte que les nouvelles technologies faciliteraient la communication.

# Comment penser aujourd'hui la pratique et le contenu de la « Philosophie avec les enfants ? »

Hélène Schidlowsky  
Professeur de philosophie

**Q**uels sont les critères qui nous permettent de nous repérer, tant en ce qui concerne la pédagogie que le contenu ? Ou encore, que voulons-nous faire, quels sont nos buts ?

En plus de vingt années de pratique en tant que formatrice en « philosophie avec les enfants » et en tant que professeur de cette discipline, mon propos et ma conviction n'ont pas changé. Chaque fois que je commence un cours ou une formation, les mêmes question et préoccupation m'animent : « Que peut la philosophie pour l'enfant ? ». Pourquoi et comment amener les enfants à penser au sens philosophique du terme. Quel est l'enjeu pour eux ?

La réponse reste: pour les aider à construire du sens, dans la relation à eux-mêmes, à l'autre et au monde. C'est la construction de ce sens qui peut leur donner accès à un certain bonheur.

Au centre donc, le bonheur, construction d'un bonheur individuel et collectif; il s'agit d'aider l'enfant à construire son bonheur.

Le bonheur, non pas de surface, mais stable, profond substantiel est dans la philosophie, dans l'acte de la pensée philosophique en ce qu'elle permet une certaine « maîtrise », symbolique, bien sûr. (Le philosophe ou apprenti philosophe n'est pas toujours boutonneux)

La construction d'un bonheur collectif passe par l'activité philosophique en « communauté de recherche » selon la formule de Matthew Lipman, comme condition de possibilité et lieu d'apprentissage d'un véritable vouloir démocratique et d'une habitude de pratique démocratique.

La perspective dans laquelle je me situe est résolument celle-là : perspective eudémoniste : la philosophie comme bonheur, celui présent dans l'activité de la pensée et la conscience de cette activité et comme condition d'un agir heureux. (dignité)

Comme le dit André Comte-Sponville, penser sa vie et vivre sa pensée.

Mais qu'est-ce que penser ? Et comment amener les enfants à penser ?

Il est évident qu'il ne s'agit pas d'un savoir, il s'agit d'un acte, d'une pratique.

Je reste fidèle, aujourd'hui encore au programme de Matthew Lipman.

Et ce pour deux raisons :

La première est qu'il y a aujourd'hui nombre de démarches qui visent à faire de la philosophie avec les enfants, mais peu se sont autant préoccupées de la formation du « professeur-animateur-guide » que Matthew Lipman. Il y a pour lui une disposition particulière du « professeur-animateur-guide » qui doit être travaillée et ce afin de permettre aux enfants de se construire et de construire leur pensée. La capacité de l'animateur à entendre l'enfant là où il est, et ce inconditionnellement, quel que soit l'enfant et quel que soit l'état de sa pensée nécessite un apprentissage et une mise en retrait de soi-même. Cette formation de l'animateur est pour moi un élément fondamental dans la pratique. L'animateur doit être capable d'avoir très précisément à l'esprit le devenir et l'enjeu de sa pratique ainsi que les règles éthiques de celle-ci. Par ailleurs, on ne peut s'improviser praticien ; il faut pour ce faire avoir « travaillé » en « communauté de recherche » et donc avec d'autres praticiens ou futurs praticiens un thème aussi fondamental que celui « qu'est-ce que penser ? ». « Quelles sont les conditions d'une pensée juste ? ». « Qu'est-ce qu'une pensée critique et qu'est-ce qu'une pensée créatrice ? » etc... Tous ces aspects sont fondamentaux.

Il y a tout un travail de rigueur à faire sur sa propre pensée pour aider l'enfant à construire la sienne. Ainsi donc la formation telle qu'elle est entendue par Lipman est à cet égard déterminante.

La deuxième raison est que M. Lipman et ses collabo-



rateurs ont élaboré un programme de philosophie pour chaque classe d'âge, et ce notamment avec une connaissance approfondie de la pédagogie, et une volonté rigoureuse d'aider l'enfant à « penser par lui-même », c'est-à-dire à penser, mais toujours dans la conscience aiguë de ce que l'on ne peut penser sans l'autre.

Le petit de l'être humain est sans doute l'être le plus prématuré biologiquement à la naissance. Toute sa vie biologique dépend de l'autre, mais aussi toute la construction de sa pensée dépend de l'éducation qu'il recevra et cette éducation à la pensée se fait par une forme d'instruction de principes logiques qu'il découvrira notamment dans les romans de Lipman, mais aussi dans la pratique de la pensée "dialogique", empruntée à Platon: l'autre, tout autre m'aide à penser d'abord par l'exposé que je dois formuler, clair de mes positions et arguments, mais aussi par les remarques et désaccords de mon ou de mes interlocuteurs qui m'obligent à repenser mes propres positions et arguments. La pensée, pour qu'elle vaille, doit s'élargir et s'ouvrir petit à petit à un auditoire de plus en plus grand. C'est cela une pensée « philosophique ».

Les romans et leurs exercices conçus par M Lipman développent quatre types de compétences: les compétences cognitivo-logiques (apprentissage notamment des règles de logique élémentaire pour penser "correctement", soit rationnellement), les compétences éthiques (question du comportement "moral"), les compétences socio-affectives (développement d'attitudes qui permettent l'expression harmonieuse de soi au sein

du groupe) et les compétences esthétiques (appréhension, réflexion autour du beau, de l'art notamment).

On pourrait dire que le travail de ces quatre compétences permet le développement d'une cinquième: la compétence politique: soit l'investissement de l'enfant dans la construction et l'organisation de la Cité. La communauté de recherche conçue et nommée ainsi par Matthew Lipman est un véritable laboratoire de discussions où peut se construire une véritable habitude démocratique pour élaborer notamment un projet collectif ou un projet pour la collectivité.

Il y a pour moi, une visée profondément politique dans le projet de faire de la philosophie avec les enfants, au-delà du travail de construction de la "pensée par soi-même" qui est la pensée avec l'autre.

Il est tout simplement impossible pour un animateur de « reconstruire » tout ce programme, fait d'exercices et de discussions.

Certes, je ne suis pas une adepte d'une orthodoxie et d'une orthopraxie terroristes. Je travaille avec mes étudiants une compétence dont certains estiment qu'elle n'est pas déterminante pour Lipman.

Pour moi, elle est fondamentale : la compétence esthétique. Celle-ci ouvre tout simplement au « beau » (notamment) faisant ainsi mienne la pensée de Dostoïevski : « La beauté sauvera le monde. »



# Culture(s) et école

Claude Javeau

Professeur ordinaire émérite de sociologie de l'Université Libre de Bruxelles

**D**e nos jours le mot « culture » est mis à toutes les sauces et sert un peu pour désigner toutes les productions de l'esprit humain qui ne relèveraient pas de l'ordre de l'économique en soi (ce qui ne signifie pas que ces productions n'exercent pas d'effet sur l'économie). C'est ainsi qu'on retrouvera sous cette appellation des activités aussi diverses que la poésie, le sport-spectacle, la musique dite classique, les séries télévisées, le cinéma, le hip-hop, la gastronomie, et on en passe. Il suffit d'ouvrir les pages « culture » d'un quotidien, même du genre dit « sérieux » pour s'en rendre compte.

Le processus d'appropriation ne s'est pas produit du jour au lendemain. La mise au point de moyens techniques de plus en plus développés a fortement contribué à cette évolution. Outre leurs propres caractéristiques de diffusion et de reproduction, entre autres, ces moyens et procédés sont intervenus de manière insigne dans la démocratisation de l'accès aux contenus dont ils étaient porteurs.

Tout comme l'invention de l'imprimerie avait permis la fabrication de livres sur une échelle beaucoup plus grande que ne l'autorisaient les manuscrits patiemment recopiés par des moines dans de secrètes abbayes, la découverte des images animées, pour ne prendre que cet exemple donnant naissance au cinéma, a entraîné une industrialisation de modes de production et de distribution jusqu'alors inédits. C'est ainsi qu'un nouveau secteur cultures est né, lequel s'est distingué d'emblée par la diversité de ses objets. Le spectacle cinématographique s'est vite inscrit au cœur de la culture dite populaire : il ne s'agissait plus de filmer des pièces de théâtre jusqu'alors réservées à un public aisé et éduqué. Des créations originales sont venues gonfler un corpus de plus en plus volumineux, qu'ont accompagné des systèmes d'évaluation propres confiés à des critiques spécialisés. Des histoires semblables pourraient être racontées au sujet de la radio, de la télévision, de la bande dessinée, du roman policier, du sport, de la presse écrite etc.

C'est ainsi que le domaine de la culture, jusqu'à la moitié du dix-neuvième siècle ancré aux habitudes (et habits,

pour parler comme Bourdieu), des couches dirigeantes de la société, s'est considérablement diversifié. On a assisté à une fragmentation selon les diverses catégories de la population, celles qu'on a coutume d'appeler les classes. On a introduit le concept de subcultures, censées contribuer à la constitution d'une culture propre à une population rapportée généralement à un pays. A cette constitution s'est ajoutée l'irruption de cultures propres à des vagues d'immigration souvent issues de contrées autrefois colonisées par les Européens. Ces cultures se sont insérées en tant que justification dans un mouvement de communautarisation qui n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre.

Un schéma d'analyse s'est désormais imposé parmi les commentateurs des problèmes culturels. A côté des cultures issues des immigrations mais entretenant avec elles des liens de perméabilité plus ou moins décelables, dominerait dans une grande partie du monde une culture *mainstream* associée principalement au *world entertainment* (divertissement mondialisé) véhiculée par les médias de masse et les réseaux dits sociaux. La télévision en a été le principal vecteur avec ses feuilletons, ses émissions de variétés, ses spectacles sportifs, ses docufictions, ses « nouvelles » soigneusement filtrées. Outre cette manne culturelle planétaire, on rencontre diverses niches spécifiques à des groupes au contour relativement indéfinis. C'est ainsi qu'à côté des survivances de cultures populaires locales, d'origine paysanne ou ouvrière ou même délinquante (la culture du milieu), ce qui autrefois passait pour la seule vraie culture s'est réfugiée dans la sphère dite « bour-



geoise ». Parfois aussi dite d'« élite », cette culture se bat pour survivre. Or, c'est elle dont le destin était depuis des temps anciens lié à celui de l'école.

### Ecole et culture, un divorce progressif

La culture devenue « bourgeoise » s'est petit à petit constituée au sein des établissements scolaires, confiés sous nos aïeux à des ordres religieux spécialisés, jésuites et autres. Ces écoles sont avant tout destinées aux garçons, bien que dans les classes dirigeantes une certaine éducation pour les filles, basée surtout sur l'apprentissage des sociabilités mais pas uniquement, éventuellement dans des écoles gérées par des ordres religieux s'est manifestée parallèlement aux collèges masculins.

Quelles que soient les institutions qui les gèrent, ces établissements poursuivent trois objectifs, ainsi que les a énoncés le sociologue suisse André Petitat, à savoir (a) avant tout de protéger l'enfant des influences jugées néfastes du monde des adultes ; (b) favoriser chez l'enfant une plus grande docilité en ce qui concerne les études ; (c) réaliser par le moyen de l'internat comme mode d'organisation centralisé une intégration politique et religieuse. Des considérations morales se conjuguent à des considérations cognitives. Pour réaliser ce programme, les collèges proposent des curricula comprenant à la fois les sciences telles qu'elles étaient connues à l'époque (davantage pour les garçons que pour les filles) et les lettres, concentrées autour de l'étude des Anciens et des langues dans lesquelles ils s'étaient exprimés, le latin et le grec. Les élèves se trouvent ainsi dépositaires d'un certain héritage, situé au centre de ce qui sera appelé la culture européenne, détenue par les classes dirigeantes, réduite plus tard à la seule appellation « bourgeoise ».

Dans le lexique français, cette culture est assimilée à une « civilisation », celle que se chargeront de propager les entrepreneurs des diverses colonisations. - en réalité, sous forme simplifiée -, à l'usage de populations destinées à passer du statut de sauvage à celui de « civilisé », mais dans certaines limites. D'où le recours, pour certaines puissances coloniales, aux élites d'avant les conquêtes de la colonisation, assignées à assurer la diffusion de la culture dominante, dans la mesure où cela se révèle utile, auprès des populations indigènes.

Il y a quelques années, participant à Nancy à un colloque consacré à la culture en Europe (ce qui me valut, soit dit en passant, de partager ma table avec le cardinal Lustiger et Bronislaw Geremek), j'avais émis, à la tribune, l'idée que s'il existait bien un héritage européen, celui-ci se trouvait dépourvu d'héritiers.

J'entendais par là que la culture dispensée par l'école, selon ses divers avatars, était plus ou moins subordonnée à la « culture » de divertissement imposée à presque toutes les populations du monde par un système de diffusion mondialisé. Ce système est celui de l'éphémère, alimenté au gré des innovations techniques que l'école s'efforce en vain d'acclimater. Certes, je n'entends pas ainsi me faire le chantre d'une culture « classique » découplée de ses environnements historiques. Ni que je jette l'opprobre sur les productions des développements techniques propres à notre époque. Ceux-ci de-

mandent à être apprivoisés comme l'ont été avant eux d'autres développements (la géographie humaine, les langues modernes, la chimie organique, etc...).

Mais le *world entertainment* a désormais envahi tous les domaines des existences collectives et individuelles. L'obsolescence programmée est devenue la règle, même dans le domaine des idées. Qui ose encore aujourd'hui se servir d'un téléphone portable de plus de cinq ans d'âge ? Qui récuse l'idée que le hip hop et que le « Dakar » font partie de la culture contemporaine ? En fait, il s'agit de patrimoine (on dirait « matrimoine » que cela me conviendrait autant). Sans sombrer dans un obscurantiste passéisme, il me paraît patent que la connaissance du terreau historique dans lequel plongent nos racines est d'une aide indispensable pour comprendre le monde dans lequel nous vivons. Les hommes font l'histoire mais ne savent pas laquelle ils font : ils le sauront quand même un peu mieux si une attention plus soutenue est accordée à ce patrimoine. C'était le rôle assigné à l'école, et qu'elle ne me paraît plus capable de remplir. Elle a parfois, malheureusement, pris la direction inverse. Mais en essayant d'intégrer la culture dominante de masse, elle est toujours une innovation en retard. Quand on ne sait pas d'où l'on vient, on ne sait pas où l'on va.

Les mêmes propos pourraient être tenus au sujet des populations d'immigrés installées chez nous. Elles aussi devraient savoir d'où elles proviennent, culturellement parlant. Si un grand métissage s'annonce, il ne doit pas être confié aux chantres de la culture de masse ou aux thuriféraires d'une tradition souvent détournée de ses véritables fondements. L'école pourra-t-elle, noyauté qu'elle est par différents projets de réforme, répondre à ces défis. Sincèrement et tristement, j'en doute.

# Enjeux du cours de philosophie et de citoyenneté à l'école

Muriel Petit

*Professeur de morale et de citoyenneté*

Yvonne Deboone

**P**lusieurs d'entre vous connaissent déjà les lundis de la FAML, ils y ont eu le plaisir de partager un repas convivial, souvent en rapport avec le thème de la conférence présentée. Les Cathares, la Grèce, l'Espagne après Franco, l'Arménie, les injustices faites aux femmes, l'avortement ont été abordés. Ce 21 novembre, la soirée fut consacrée aux Enjeux du cours de philosophie et de citoyenneté par Benoît Van der Meerschen. Une auditrice attentive, Muriel Petit, professeur de morale et de citoyenneté nous a aimablement confié ses notes et nous en avons rédigé ces quelques lignes.

C'est dans un contexte de repli communautaire, souvent sur base confessionnelle, plutôt amplifié par les cours philosophiques qu'est tombé le 12/3/2015, l'arrêté de la Cour constitutionnelle.

## Petit historique

Richard Miller avait déjà proposé 2 heures de philosophie en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaires à la place des cours philosophiques. Marie-Dominique Simonet a plutôt défendu un tronc commun entre les cours d'où de nombreux débats et une opposition socialiste. Rappelons que l'article 23 de la Constitution implique l'obligation d'organiser ces cours mais pas l'obligation de les suivre !

Mars 2013 : 3 constitutionnalistes ( ULB, UCL et ULG ) précisent qu'on ne peut obliger quiconque à dévoiler ses convictions, la Communauté Française ne respecte donc pas les droits de l' Homme, ce sont évidemment les suites de la plainte de Carlo de Pasquale et d'un militantisme certain de la Ville de Bruxelles.

Dès lors, on aurait pu imaginer une réaction politique forte et intelligente, d'autant plus que diverses propositions pour un cours de philosophie commun apparaissent dans plusieurs programmes électoraux. Mais avec Joëlle Milquet puis Marie-Martine Schyns à l'enseignement, il y avait peu de chance que le dossier évolue rapidement. Après les négociations entre le CDH et le PS, y compris financières (!), le compromis du PS a été retenu...d'une part, on a avancé en organisant une heure de philosophie et de citoyenneté et d'autre part, on stagne en gardant une heure de religion /morale . Il est évident que cette demi-mesure engendre d'innombrables difficultés d'organisation et la « solution » ne règle rien : l'étiquetage des enfants demeure... la dispense est encore possible.

La presse se gausse et relaie largement l'arrivée d'un nouveau cours : le cours de rien ce qui le dénigre violemment dès les premiers instants.

## Aujourd'hui

Le décret du 22/6 constitue une sorte de passage en force. Le cours est dispensé directement dans les six années du primaire (2016) et ensuite, proximité des élections obligent, dans les six années du secondaire (2017), à raison d'une heure par semaine. On garde une heure de philosophie et de citoyenneté et une heure de cours philosophiques. Pourtant il est clair que 2 heures d' EPC (Education à la Philosophie et à la Citoyenneté) et un cours facultatif pour les religions et la morale répondrait mieux à l'arrêt de la Cour constitutionnelle.

Quatre réunions de parlementaires, qui ne connaissent rien à la vie réelle d'une classe, ont eu lieu en juin 2015, ils ont donc discuté de citoyenneté à huis clos, ce qui semble bien paradoxal...

Mais rassembler les professeurs de morale et les professeurs de religion n'aurait pas permis de résoudre rapidement le problème ! Judicieusement, le référentiel pour le primaire a été prévu pour deux heures... si en 2019, le CDH n'est plus au pouvoir, on pourrait aller au bout du processus.

Le programme actuel est intéressant, mais il ne concerne pas l'enseignement libre (sic) qui prétend déjà dispenser cette matière de manière transversale.

Cependant le Conseil d'Etat rappelle l'article 29 de la Convention des droits de l'Enfant qui stipule que TOUS les enfants doivent en bénéficier, il serait donc possible de l'imposer dans le libre car cela dépasse la liberté d'enseignement. Il est aussi illusoire de penser qu'il n'y aura aucune perte d'emplois, même si l'accord le prévoit. Faudra-t-il recycler les professeurs de religion, voire leur donner la possibilité de postuler prioritairement ? Comment assurer une formation de qualité ?

## Autres problèmes

- Le choix du cours est difficile, surtout quand on ne

- connaît pas l'enseignant désigné et le contenu précis.
- La circulaire du mois de mai de la ministre Schyns vante les ateliers « philothéo ». Publiquement, elle n'a jamais précisé que les références proposées étaient essentiellement bibliques...
- Le nouveau cours n'a pas été promu par le site de la Communauté française, certaines communes l'ont fait, les cartes blanches de la FAPEO ( Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) y ont contribué.
- Quid de l'articulation entre le nouveau cours et les anciens ?
- Vu qu'il est interdit de donner les 2 cours dans la même école, les enseignants voient
- le nombre d'implantations se multiplier dans leur horaire.
- Avec une heure par semaine est-il réalisable de donner un véritable contenu ?
- L'appel aux candidatures pour le secondaire est fixé à fin janvier 2017.
- La didactique de ce cours de philosophie et de citoyenneté reste problématique et se fera sans doute via la promotion sociale, mais qui seront les formateurs ? Qui vérifiera l'obligation de neutralité ?
- Qu'en est-il de l'inspection ? Pas avant 2020 ? Les premières inspections programmées seront faites par des spécialistes en sciences sociales.

### Conclusion

Il sera nécessaire d'expliquer que le cours de citoyenneté est le cours idéal pour la société de demain et il est probable qu'à court ( ?) terme, les cours philosophiquement dédiés deviennent facultatifs et qu'il y ait une généralisation du nouveau cours, avec deux heures dans tous les réseaux.

## ERRATUM

Suite à une malheureuse erreur informatique, le nom de l'auteur de la critique du livre *Ivres paradis, bonheurs héroïques* de Boris Cyrulnik parue dans le n°193 a disparu à l'impression. Il s'agissait d'Yvonne Deboone.

La Foire du Livre de Bruxelles se tiendra du jeudi 9 au lundi 13 mars 2017 sur le site de Tour & Taxis.

L'entrée est gratuite.

La FAML y sera présente sur le stand d'Espace de Libertés.

Nous vous y attendons nombreux !



# La « philo » et la citoyenneté pour tous, enfin ?

Roger Thirion

**L**e 4 mars prochain, au Karreveld, à Molenbeek, les animateurs du « colloque de la laïcité », avec l'appui de la FAML, réuniront responsables laïques, philosophes, enseignants de terrain, syndicalistes et politiques pour les inviter à faire le point sur ce que notre revue a appelé la « succession des cours dits philosophiques ».

Le « Colloque » reste ainsi fidèle à sa vocation : susciter la réflexion libre exaministe, c'est-à-dire sans la moindre complaisance, sur une question urgente, susciter le débat, interpellier, entre autres les « politiques », et qui sait ? peut-être tracer enfin une perspective satisfaisante par rapport à la situation présente proche du chaos.

## La FAML

Dans ce qu'il convient d'appeler - avec modestie - la presse laïque, notre revue est sans doute celle qui a le plus souvent évoqué la problématique qui fera l'objet des travaux du colloque, non seulement conforme à son intitulé !, mais aussi en tant qu'expression philosophique et politique de la Fédération des Amis de la Morale Laïque. La FAML qui en son temps, à la suite de la loi de 1959, dite du Pacte scolaire, s'était donné comme tâche de soutenir culturellement le « cours de morale non confessionnelle » dont l'organisation était devenue obligatoire dans « l'officiel » partout où ne serait-ce qu'une seule demande serait introduite. Compromis « à la belge », il en était de même pour les cours de religion (dont le temporel était reconnu) et de morale inspirée par celle-ci.

A l'occasion du trentième anniversaire de notre Fédération, le Comité de rédaction de notre revue m'avait confié la tâche de retracer l'histoire du cours de morale. Bigre ! Je me suis contenté d'apporter une petite pierre à cet édifice très laborieux : entraver le monopole religieux de cet enseignement, sous l'intitulé délibérément modeste de « petite contribution à l'histoire du cours de morale »<sup>1</sup>.

Si je rappelle ce petit essai, c'est entre autres pour souligner cette hypothèse de travail que j'y formulais

au sujet de deux cultures différentes au sein de notre mouvance, je n'ai pas dit antagonistes : une certaine « nostalgie républicaine » présente à des degrés divers au sein de la Ligue de l'Enseignement, tout comme au sein de la CGSP-Enseignement, d'une part, et d'autre part, un sentiment de libération par rapport à une insupportable tutelle religieuse, y compris dans l'enseignement communal, ou dans tel ou tel athénée royal où les crucifix n'étaient pas rares. « Nostalgie républicaine » ? Oui, assurément. Il est bon de rappeler aujourd'hui que ce que nous appelons désormais le « cours commun de philosophie et de citoyenneté » a existé, ici ou là, dans l'enseignement communal ou provincial, en tant que cours général, obligatoire pour toutes et tous, dans ce que j'ai appelé des « bastions républicains ». Une instruction religieuse était parfois autorisée avant ou après les heures de cours... sans plus.

La FAML choisit par réalisme, non de combattre cette « nostalgie républicaine » qu'elle partageait largement, mais de se donner comme tâche de soutenir logiquement le nouveau cours et l'humanisme laïque, tout en reconnaissant la pertinence du principe : à l'école publique, les fonds publics, à l'école privée, les fonds privés, même si à l'évidence, le camp laïque avait historiquement perdu cette bataille fondamentale : prise en charge par l'Etat des traitements, indemnités, pensions, frais de fonctionnement et d'équipements de l'enseignement catholique, « privé », sans oublier l'obligation pour les pouvoirs subordonnés d'octroyer aux écoles confessionnelles les mêmes avantages sociaux que ceux dont jouissent leurs propres institutions.

Une défaite historique à ce point énorme qu'elle explique peut-être psychologiquement l'importance de l'investissement militant des « AML » afin de soutenir culturellement le nouveau cours. Bientôt constituées en « fédération », celles-ci allaient largement contribuer à soutenir le jeune Centre d'action laïque et les divers services

<sup>1</sup> Morale Laïque n°124, 3ème trimestre 1999.



d'assistance morale non confessionnelle, que le Pouvoir d'Etat allait progressivement reconnaître, à l'instar du temporel de certains cultes. Nous sommes ici en pleine « laïcité à la belge » et, comme l'on sait aux yeux d'un célèbre constitutionnaliste, en pleine « religion de trop » ... C'est de cette époque que s'introduisit dans le lexique politique l'expression de « laïcité organisée ».

### Un texte fondateur

Une précision d'importance, compte tenu des controverses actuelles concernant la mise en place un rien calamiteuse et toujours incomplète du « cours commun de philosophie et de citoyenneté », le cours de « morale non confessionnelle » (une appellation négative certes, mais qu'appréciait hautement Lucia de Brouckère, pour sa clarté non religieuse, et vu l'ambiguïté qui n'a pas disparu de l'épithète laïque) n'a JAMAIS ÉTÉ NEUTRE. Il est bon de rappeler ce texte fondateur et clarificateur de la Commission permanente du pacte scolaire, qui date du 8 mai 1963 : « *Le cours de morale non confessionnelle est un guide d'action morale fondé sur des justifications sociologiques, psychologiques et historiques. Il ne fait pas appel à des motivations de caractère religieux, il ne tend pas non plus à la défense d'une ultime conception philosophique déterminée. Néanmoins sur des points particuliers et lorsque les circonstances le commandent, le titulaire doit pouvoir exprimer avec mesure sa propre conviction morale et les fondements de celle-ci.* » Avec circonspection le législateur précisait : « *le professeur du cours de morale non confessionnelle et celui du cours de religion et de morale confessionnelle construiront leur enseignement positivement en évitant la critique des positions exprimées dans l'autre cours* ».

Une autre précision, une autre différence aussi : le « cours de morale non confessionnelle » s'il suppose un certain niveau d'engagement (peut-on imaginer philo-

sophiquement une morale neutre ?) est aussi un cours général dont le programme est établi par l'instance publique, est inspecté et suppose une formation adéquate, le cours de religion et de morale confessionnelle relève des chefs de culte extérieurs à l'institution publique. Il ne fait aucun doute que, dès cette époque, tant les titulaires du cours que les militants laïques considéraient que dès lors ce cours était bel et bien celui qui correspondait culturellement à l'école publique et devrait être dispensé à tous les élèves...

Certes, nous l'avons souligné, une influence réciproque s'était installée entre le cours, ses titulaires, voire l'inspection et le Mouvement laïque : échanges, colloques, études, approfondissements divers de l'humanisme laïque, formations, sans que l'attention philosophique s'attarde trop sur ce paradoxe que la « morale laïque » (l'expression était de plus en plus utilisée) tout en se fondant sur l'*universalité* de son contenu était devenue dans le contexte politique une morale « *particulière* »<sup>2</sup> Cela dit et qui doit être rappelé avec force : jamais le Mouvement laïque ne s'est comporté vis-à-vis des profs de morale, des inspections, des chefs d'école comme un Pouvoir organisateur.

### La neutralité positive

Dans le même temps, l'idée force de Victor Larock de donner à l'enseignement « officiel » une neutralité « positive », « active » allait faire son chemin elle aussi et il n'est pas inutile non plus de consulter à ce sujet les « décrets sur la neutralité » : « *le personnel de l'enseignement forme les élèves à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain. En ce sens, il fournit aux élèves les éléments d'information qui contribuent au développement libre et général de leur personnalité et qui leur permettent de comprendre les*

2 Dans la même livraison, la contribution de Jean-Louis Genard.



*options différentes ou divergentes qui constituent l'opinion. Il traite les justifications politiques, philosophiques ou doctrinales des faits, en exposant la diversité des motivations. Il traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves. »*

Nous sommes loin d'un enseignement prisonnier de tabous intellectuels, pusillanime : l'objectif est clairement la scientificité du cursus : le maître est une intelligence libre qui vise à former d'autres intelligences libres, mais qui s'interdit de faire de sa chaire une tribune philosophique ou politique.

L'on n'est pas loin ici du libre examen en tant que méthode d'investigation du réel, ce fameux *libre examen* dont l'« esprit » imprègne le « cours de morale non confessionnelle ». Je dirais que nous nous trouvons dans cette zone philosophique qui sépare la *méthode* du *principe*. Ni plus ni moins.

### L'École en crise, la montée du religieux.

J'ai évoqué plus haut le souhait du législateur que les « cours philosophiques » lieux d'identités séparées dans l'école publique pratiquent un respect mutuel. Grosso modo, mis à part de-ci, de-là quelques incidents, ce respect fut une réalité. Osons le dire, la présence dans nos écoles d'enfants et d'adolescents issus d'une immigration très médiocrement accueillie, souvent victime de la xénophobie et du racisme, très souvent « ghét-

toisée », allait très profondément remettre en cause le pluralisme, à tout le moins objectif de l'école publique. La multiplication des incidents identitaires : exigence véhémement de port de signes d'appartenance, nourriture rituelle dans les cantines, mais aussi remise en cause de la mixité et du contenu scientifique des cours, bref, disons-le des décrets sur la neutralité allaient très profondément et durablement remettre en cause le pluralisme objectif de l'école publique. Ce qui explique l'entrée souvent maladroitement médiatisée des colloques sur *l'interculturalité* (afin de dépasser l'échec évident de la multiculturalité), du « *vivre ensemble* » et ne l'oublions pas de l'injonction, au sein de notre mouvance d'un courant nous enjoignant de pratiquer une laïcité inclusive, un « bon usage » de la laïcité... Ce malaise culturel explique que dans le décret sur la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné, nous pouvons lire cette recommandation significative : l'enseignant « *veille toutefois à dénoncer les atteintes aux principes démocratiques, les atteintes aux droits de l'homme et les actes ou propos racistes, xénophobes ou révisionnistes* ». Et rappelons que la gestion de ce choc culturel devait - comme aujourd'hui - être assumée par un personnel durablement marqué par la défaite syndicale de 1996.

Voilà qui explique peut-être la résurgence de cette « nostalgie républicaine » que je soulignais d'entrée : le 25 mars 1999, le Conseil d'administration de la FAML se « *déclarait néanmoins prêt à dépasser la défense et la promotion du cours de morale délibérément déstabilisé* (rappel : pour des raisons budgétaires) *au profit d'un cours commun obligatoire pour tous les élèves, de formation citoyenne et philosophique, pour autant que*



*ce dernier devienne effectivement l'expression philosophique de la neutralité positive.* » Cette résolution fut adressée tant aux Autorités politiques que laïques, ne reçut jamais de réponse... mais fut lue avec attention, n'en doutons pas... (op. cité en 1)

## Le CEDEP et sa stratégie

Et je dirais que nous allons retrouver cette piste que la FAML conseillait de suivre avec prudence... au sein du CEDEP (le Centre d'Etude et de Défense de l'Ecole) qui a le mérite de rassembler la plupart des forces vives qui y sont attachées, mais dont les travaux doivent - mais pourquoi ? - se conclure à l'unanimité ! L'unanimité ou la paralysie... Une des composantes du CEDEP, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement officiel, la FAPEO, favorisa, compte tenu de l'article 24 de la Constitution exigeant l'offre d'organiser les « cours philosophiques » sans pour autant en exiger l'obligation de les suivre... le refus de parents de compléter le document officiel prévu par la loi de 1959... Passons sur les péripéties qui aboutirent à la réponse positive de la Cour Constitutionnelle en la matière et ce sur base du premier protocole additionnel de la Convention européenne des droits de l'homme.

Plutôt mal à l'aise vis-à-vis de cette stratégie laïque visant objectivement un cours laïque, certes au profit d'un cours commun, la FAML composante du CEDEP, n'a pas cru opportun - règle de l'unanimité oblige -, de s'y opposer... sur le fil du rasoir, coincée entre l'éthique de la conviction et de la responsabilité.

A propos de celle-ci, l'honnêteté intellectuelle, me force à reproduire ici le jugement sévère de Cathy Legros, ancienne inspectrice de morale pour l'enseignement secondaire de la Communauté française de 1985 à 2003 : « *Juridiquement la Cour constitutionnelle se fonde sur l'article 24 de la Constitution qui proclame le droit de chacun à un enseignement* » dans le respect des libertés et droits fondamentaux ». *Pour interpréter la nature de ces droits, elle se fonde sur l'article 2 relatif au « Droit à l'instruction » du premier Protocole additionnel de la Convention européenne des droits de l'homme. Cet article établit que dans ses fonctions d'éducation « l'Etat respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. » Cependant dans la Convention européenne, le respect des convictions est un principe qui encadre l'ensemble des enseignements et pas seulement les cours de religion et de morale. Comment la Cour constitutionnelle belge peut-elle s'inspirer de la Convention européenne pour viser spécifiquement les cours de religion et de morale ?* » C'est dans l'ensemble du programme de l'enseignement public qu'il (l'article 2) prescrit à l'Etat de respecter les convictions, tant religieuses que philosophiques, des parents » reconnaît la Cour belge. *Mais elle invoque alors deux décisions récentes de la Cour européenne des droits de l'homme. Toutes deux avaient donné raison aux parents. Ceux qui en Turquie récusent l'enseignement obligatoire de l'Islam sunnite à leur enfant élevé dans la confession alévie d'un islam d'influence soufie. Et ceux qui en Norvège n'étant pas d'influence chrétienne souhaitaient que leurs enfants soient dispensés du cours obligatoire de connaissance chrétienne. La Cour européenne avait considéré que*

*l'enseignement religieux obligatoire dans les écoles turques et dans les écoles norvégiennes ne répondait pas aux critères d'une « éducation pluraliste ». L'article 2 « n'empêche pas l'Etat affirmait la Cour européenne de répandre par l'enseignement ou l'éducation des informations et connaissances ayant directement ou non, un caractère religieux ou philosophique. Il n'autorise même pas les parents à s'opposer à l'intégration de pareil enseignement ou éducation dans le programme scolaire, sans quoi tout enseignement institutionnalisé courrait le risque de se révéler impraticable. » Cependant ajoutait la Cour avec force : l'Etat veille à ce que les informations ou connaissances figurant au programme soient diffusées de manière « objective, critique et pluraliste ». La limite était-il précisé est de « poursuivre un but d'endoctrinement. » Là est la limite à ne pas dépasser un but d'endoctrinement. »*

A propos de l'enseignement de la morale non confessionnelle, l'ancienne inspectrice pose cette question embarrassante : « *cette recherche (libre examinateur) relève-t-elle d'une orientation philosophique particulière ? Dans ce cas, l'enseignement de la philosophie et des droits de l'homme que l'on veut voir figurer dans le programme du nouveau cours commun de citoyenneté risque également de se voir récusé comme philosophie particulière. La référence à l'engagement ensuite. En réalité, elle s'applique à tous les enseignements. [...]* Loin d'une progression du questionnement philosophique, l'arrêt de la Cour constitutionnelle travaille au sacre conjugué du relativisme et du communautarisme »<sup>3</sup>.

## Conclusions

Quoi qu'il en soit, et en dépit du contenu alarmiste de l'ancienne inspectrice, les jeux sont faits. Il faut que le « cours commun de philosophie et de citoyenneté » ait du sens, soit effectivement dispensé à raison de deux heures semaine, de la première primaire à la Rhéto, par un personnel hautement formé à cet effet, et acquis aux décrets sur la neutralité.<sup>4</sup>

Le Colloque trouve ici tout son sens, pour peu que, cette fois, y soit esquissée une stratégie d'ensemble trouvant l'équilibre entre la conviction et la responsabilité... Pour qui sait ? ironie de l'Histoire retrouver le cours de morale des vieux « bastions républicains... »

3 Carte blanche en version numérique, Le Soir 20 mars 2015.

4 Résolution du Conseil d'administration de la FAML du 16 mars 2015.

# Un voyou à la Maison Blanche

La Hulotte

« *La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres* ». Cet aphorisme de Winston Churchill s'applique parfaitement à la situation que connaissent aujourd'hui les Etats-Unis. Si la démocratie américaine a pu donner hier au monde un Abraham Lincoln ou un Franklin Roosevelt, elle a enfanté aujourd'hui un Donald Trump !

Pour l'écrivain américain Paul Berman, l'accession de cet individu à la tête de la première puissance du monde est une catastrophe imprévisible car, dit-il, « *aucune crapule ni aucun charlatan ne s'est jamais hissé à la tête de l'un des principaux partis, ni ne s'est frayé un chemin jusqu'à la Maison Blanche. Des idiots, oui – il y en a qui sont parvenus à la Maison Blanche (...). Trump est sans précédent, et c'est pour cela que personne dans la classe politique n'a prédit qu'il réussirait.* »

Dès l'annonce de sa victoire, effarés, beaucoup d'Américains sont descendus dans les rues des grandes villes du pays pour dénoncer l'inquiétante ressemblance du futur président avec Adolf Hitler. La comparaison est-elle outrancière ? Si l'on compare la personnalité et le programme de ces deux monstres politiques, on peut y trouver effectivement d'inquiétantes ressemblances.

La première réside dans les discours et les actes de ce personnage dont la violence est celle d'un véritable voyou. Et le programme quasi criminel qu'il compte mettre en œuvre a tout pour inquiéter les démocrates tant des Etats-Unis que du monde entier.

La violence est d'abord langagière. Trump éructe ses insultes tout au long de ses discours. Contre les femmes pour commencer. Quand

elles s'opposent à lui, il n'hésite pas à les traiter de *grosses truies*, de *chiennes*, de *bonnes à rien* ou d'*animaux dégoûtants*. Parmi celles qu'il déteste particulièrement figure, bien sûr, sa rivale aux élections présidentielles. « *Si Hillary Clinton ne peut pas satisfaire son mari, qu'est-ce qui lui fait croire qu'elle peut satisfaire l'Amérique* » a-t-il osé lancer comme argument de campagne ! Dans le même registre odieux, il s'en est pris à une animatrice de télévision en 2006 parce qu'elle lui avait reproché d'avoir favorisé une Miss USA qui était accusée de détention de stupéfiants. « *Rosie O'Donnell, s'est-il écrié, est dégoûtante à la fois à l'intérieur et à l'extérieur [...]. Comment peut-elle passer à la télévision ? Si je dirigeais son émission, je la virerais. Je regarderais bien ce visage gros et laid et je dirais : " Rosie, t'es virée ".* » D'une autre journaliste, Arianna Huffington, il a dit qu'il comprenait son ex-mari de l'avoir quittée pour un homme, tant elle était laide... Voilà quelques exemples, non exhaustifs, des sorties de cet énergumène que la presse américaine a qualifié de « *dinosaure sexiste déchaîné qui hait les femmes autant qu'il adore l'argent.* »

Souhaitons bon courage à Mesdames Theresa May, Angela Merkel, et autres dirigeantes du monde qui seront sûrement amenées à rencontrer ce butor !

Mais la violence de Trump n'est pas que langagière. Lors de ses mee-

tings, il a plus d'une fois incité ses partisans à rosser ceux qui étaient venus pour porter la contradiction, allant jusqu'à promettre aux voyous de payer les frais de justice pour leur défense en cas de plainte des victimes. Ce fut le cas notamment le 19 mars 2016, à Tucson en Arizona.<sup>1</sup>

Plus grave encore, cette violence est inhérente à son programme de gouvernement. Trump est, cela va de soi, un fervent partisan de la peine de mort mais aussi de la torture. Celle-ci devrait, pour lui, s'exercer particulièrement à l'égard des terroristes ou présumés tels. Et il déplore que la simulation de noyade, l'une des tortures favorites de la C.I.A., soit trop légère. Il va même jusqu'à proposer d'exécuter aussi les familles des terroristes (comme au bon vieux temps de la loi du talion !) Bien sûr, il défend farouchement aussi le deuxième amendement de la Constitution qui garantit à chaque citoyen le droit de porter une arme car c'est « *un droit donné par Dieu à l'autodéfense* ». Quand on sait que les quelque deux cent quatre-vingts millions d'armes à feu en circulation aux Etats-Unis causent chaque année la mort d'une trentaine de milliers de personnes (dont de nombreux enfants) et en

<sup>1</sup> Ce jour-là un partisan de Trump a rossé à coups de poings et de pieds un jeune homme qui avait manifesté son opposition au futur Président des Etats-Unis. Celui-ci a refusé de condamner cet acte sous prétexte que la victime était accompagnée par une femme arborant les emblèmes du Ku Klux Klan.



blesent près de 70 000, on peut qualifier sa position de proprement criminelle.

Comme l'écrivait la politologue franco-américaine Nicole Acharna, « *C'est un personnage totalement odieux et son fonds de commerce consiste à ne pas contrôler son outrage. C'est ce qui fait sa gloire politique et médiatique mais aussi, forcément, sa fragilité* ». Au moment où elle exprimait cette opinion, elle était, comme pratiquement tous les autres commentateurs politiques, persuadée que l'ignoble milliardaire n'avait aucune chance de devenir le 45e Président. Funeste erreur !

Trump est aussi un xénophobe et un raciste sans complexe. Il préconise l'érection d'un mur de 1 600 kilomètres entre le Mexique et les Etats-Unis pour stopper l'immigration clandestine. Il a promis que, dès son entrée en fonction, il expulserait plus de deux millions d'immigrants criminels et onze millions de clandestins. Il compte aussi arrêter le programme d'accueil des réfugiés syriens. Pour réaliser ces sinistres desseins, il va tripler le nombre d'agents de contrôle de l'immigration et emprisonner pour un minimum de deux ans tout immigrant clandestin récidiviste.

Le milliardaire, sans doute très soucieux de soulager les finances de son pays, compte aussi abolir l'Obamacare, c'est-à-dire l'assurance

maladie instaurée par son prédécesseur. Mais cela ne l'empêchera pas de faire de somptueux cadeaux à ses concitoyens les plus riches en réduisant notamment l'impôt des sociétés, qui passera de 35 à 15%, et en abaissant la tranche d'imposition des particuliers de 39,6 à 33%. Un autre « cadeau » est fait à l'armée qui verra son budget augmenter de plusieurs dizaines de milliards afin de mettre sur le terrain davantage encore de militaires et de matériel. L'OTAN sera ainsi renforcée, mais à condition que les alliés paient la note supplémentaire !

En matière de politique étrangère, l'aventurisme du nouveau Président a également de quoi inquiéter. Il a accusé la Chine d'être « *responsable de près de la moitié de notre déficit commercial* » et compte imposer une taxe de 25% sur les importations chinoises. Poussant plus loin encore la provocation, il a renoué un contact avec la présidente de Taïwan, ce qui constitue une première depuis 1979.

En matière de protection de l'environnement et du climat, inutile de souligner qu'il s'inscrit dans le courant le plus réactionnaire et le plus imbécile, puisqu'il nie l'influence de la pollution industrielle sur les changements climatiques. Aussi compte-t-il annuler l'accord de Paris sur le climat et supprimer l'Agence de protection de l'environnement.

Nous savons que les voyous agissent souvent en bande. Trump ne fait pas exception. Il a autour de lui des personnages patibulaires. Citons quelques-unes de ses « âmes damnées ».

A la Justice, Trump a choisi Jeff Sessions, un sénateur extrémiste, raciste impénitent et partisan de la chasse sans merci aux immigrés illégaux. Pour la sécurité nationale, c'est l'ancien général Michael Flynn qui a eu les faveurs du nouveau Président. Cet ancien directeur du renseignement militaire, violent adversaire de l'islamisme, reproche à Obama d'avoir été trop faible face à cette menace. En revanche, il est un partisan avéré du rapprochement avec la Russie et la Chine qui sont, comme chacun le sait, des modèles de régimes démocratiques ! Quant à Mike Pompeo, il dirigera la CIA. C'est un « faucon », ennemi juré de l'Iran. Et que dire de James Mattis, ce général considéré comme un « enragé », à qui a été confiée la Défense, avec tous les risques de dérapages dramatiques que l'on imagine... Enfin, pour le département de la Santé, c'est Tom Price qui a été désigné, pour une raison très simple : il est un farouche adversaire de l'Obamacare.

Que voilà donc une belle brochette de fripouilles !

**Promotion valable  
jusqu'au 15 mars 2017  
ou fin de stock**



## **Clé USB 4 Gb**

Directement utilisable grâce au système Plug&Play.  
Utilisable sous Windows, Mac et Linux  
Par pièce dans une boîte en carton

**8 € au lieu de 9 €  
par 100 : 7,5 €**

(en stock: 200)

+ frais de port

**La Boutique Laïque**

54 avenue de Stalingrad - 1000 Bruxelles  
Tél: 02 476 92 83 - boutique@faml.be

